Facture FA2610-00971

Date facturation : 28/10/2026
Date échéance : 27/11/2026
Code client : CL2311-0061
Code comptable client : 411CAFEDAFFAIRE
Réf. commande : CO2610-00859 / 23/10/2026
Réf. expédition : BL2610-00952 / 29/10/2026

Émetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

CAFE D'AFFAIRES
Facturation
RUE MARCEL SEMBAT
50120 EQUEURDREVILLE

Numéro TVA: FR90408601177

Expédition à

CAFE D'AFFAIRES
RUE MARCEL SEMBAT
50120 EQUEURDREVILLE

Numéro TVA: FR90408601177

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3180X15 - AROME CACAO VAN HOUTEN X15GOB OP CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 18062095)	5,5%	51,57	3	12%	136,14
3126X15 - CAPPUCCINO CAFE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011298)	5,5%	53,20	3	12%	140,45
3141X15 - VELOUTE TOMATE CROUTONS X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21041000)	5,5%	52,02	3	12%	137,33
1026 - BOISSON INSTANTANEE AU CAFE CAP CINO FISAX16 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011298)	5,5%	68,33	1		68,33
3105x15 - NESCAFE ESPRESSO X15 GOB OP CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011100)	5,5%	48,11	2	12%	84,67

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Mode de règlement: Ordre de prélèvement (sur compte FR76 1...)

Total net avant remise	634,92
Remise totale	68,00
Total HT	566,92
Total TVA 5,5%	31,19
Total TTC	598,11
Payé	586,86
Avoirs ou excédent reçu	11,25
Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
11/04/2025	11,25	Avoir	AV2504-00010
27/11/2026	586,86	Ordre de prélèvement	T261109

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, la restitution des marchandises et aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payé. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spéficique sur la facture.
Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf